

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi 3 juin 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Bernard Roy	siège 2
	Pamella St-Pierre	siège 3
	Richard Dubé	siège 5
	Patrick Sweezey	siège 6
Absentes :	Linda McDuff	siège 1
	Maryse Dubé	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 01 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 24-06-71

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par la conseillère Pamella St-Pierre,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 16 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024;
4. Période de questions réservée au public;
5. Refinancement par émission de billets par appel d'offres public;
6. Dépôt de demande collective, volet 1 MADA;
7. Rapport du maire;
8. Renouvellement Équijustice;
9. Renouvellement service de gestion des équipements au réseau du Circuit électrique de la borne de recharge;
10. Animation table à croquis;
11. Protocole d'entente pour la halte croquis;
12. Soumissions :

- 12.1 Plombier ;
- 12.2 Électricien;
- 13. Paiement des comptes :
 - 13.1 Comptes payés ;
 - 13.2 Comptes à payer ;
- 14. Bordereau de correspondance;
- 15. Rapports :
 - 15.1 Maire;
 - 15.2 Conseillers;
 - 15.3 Directrice générale;
- 16. Varia;
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

Résolution 24-06-72

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

5. REFINANCEMENT PAR ÉMISSION DE BILLETS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 juin 2024, au montant de 140 900 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministre des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 400 \$	4,80000 %	2025
26 800 \$	4,65000 %	2026
28 100 \$	4,55000 %	2027
29 500 \$	4,55000 %	2028
31 100 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,49900

Coût réel : 5,09875 %

2 - CAISSE DES JARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

25 400 \$	5,10000 %	2025
26 800 \$	5,10000 %	2026
28 100 \$	5,10000 %	2027
29 500 \$	5,10000 %	2028
31 100 \$	5,10000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,10000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Résolution 24-06-73

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'East Hereford accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2024 au montant de 140 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 271-18. Ces billets sont émis au prix de 98,49900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **DÉPÔT DEMANDE COLLECTIVE VOLET 1 MADA**

CONSIDÉRANT l'appel de projets actuel dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), Volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide financière vise le soutien des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook souhaite déposer une demande collective au programme ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler la politique familiale municipale-MADA (PFM) afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés ;

Résolution 24-06-74

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Pamela St-Pierre,

De participer à la demande collective où les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook

De mandater Maryse Dubé pour agir en tant qu' élu responsable du dossier «Aînés» pour la d'East Hereford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RAPPORT DU MAIRE

ATTENDU QUE monsieur le maire Benoit Lavoie a présenté son rapport annuel sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe et sur la situation de la municipalité d'East Hereford;

ATTENDU QUE le rapport du maire doit être rendu public;

Résolution 24-06-75

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter de diffuser le rapport de monsieur le Maire Benoit Lavoie dans le prochain Fouineur et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RENOUVELLEMENT ÉQUIJUSTICE

ATTENDU QUE le renouvellement de notre adhésion à la corporation d'Équijustice est à renouveler;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion pour 2024-2025;

Résolution 24-06-76

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

De faire le renouvellement de la Municipalité à la corporation d'Équijustice 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. RENOUVELLEMENT SERVICE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS AU RÉSEAU DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE DE LA BORNE DE RECHARGE

ATTENDU QUE le renouvellement des services de gestion des Équipements au réseau du circuit électrique de la borne de recharge doit être effectué;

ATTENDU QUE la durée de l'entente est de trois ans;

ATTENDU QUE l'entente a été déposée au conseil;

Résolution 24-06-77

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

D'accepter le renouvellement de service de gestion des équipements au réseau du circuit électrique de la borne de recharge pour une durée de trois ans au montant de 905,97 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. ANIMATION D'ENTENTE POUR LA HALTE CROQUIS

ATTENDU QUE la table à croquis sera installée dans les prochains jours;

- ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook désire faire une animation spéciale pour promouvoir le trajet dans l'ensemble de la MRC;
- ATTENDU QUE** l'activité aura lieu le 18 juillet de 10 h 30 à 11 h 30 et elle sera ouverte au public;
- ATTENDU QUE** l'activité sera organisée par la MRC de Coaticook, mais que la municipalité fournira des breuvages et une collation aux gens présents;

Résolution 24-06-78

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'autoriser l'activité du 18 juillet 2024 organisé par la MRC de Coaticook pour animer le parcours des tables à croquis sur le territoire.

D'autoriser la directrice générale à faire l'achat de breuvage et de collation pour les gens qui participent à l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA HALTE CROQUIS (FVMV)

- ATTENDU QU'** un protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et la MRC de Coaticook pour établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds Vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook pour le projet de la halte croquis;
- ATTENDU QUE** la MRC consent à la Municipalité une aide financière de 8 000 \$ pour l'aider à réaliser le projet;
- ATTENDU QUE** l'aide financière est versée sous forme de contribution non remboursable;

Résolution 24-06-79

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SOUMISSIONS

12.1 Plombier

- ATTENDU QU'** une soumission a été demandée à l'entreprise Pierre McClish inc. pour faire les modifications nécessaires au presbytère pour être conforme aux assurances de la Municipalité;

Résolution 24-06-80

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la soumission de l'entreprise Pierre McClish au montant de 2 951.99 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Électricien

ATTENDU QU' une soumission a été demandée aux installations électriques R.Théberge Inc. pour faire les ajustements nécessaires pour les conformités demandées par les assurances;

ATTENDU QUE des bris mineurs sur le personnage Van Dake et à Sapins et merveilles étaient également à faire réparer ainsi que de faire l'installation d'une sentinelle au garage municipal;

Résolution 24-06-81

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la soumission des installations électriques R.Théberge Inc. pour les conformités demandées par les assurances et les bris mineurs du personnage Van Dake ainsi qu'à Sapins et merveilles au montant de 1 850 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. **PAIEMENT DES COMPTES**

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 50 256,10 \$ payé du 2 mai au 30 mai 2024;

Résolution 24-06-82

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Patrick Swezey,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 50 256,10 \$ payé du 2 mai au 30 mai 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 53 652,67 \$ en date du 30 mai 2024;

Résolution 24-06-83

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 53 652,67 \$ en date du 30 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Le 20 juin prochain aura lieu un spectacle au Pavillon des arts de Coaticook pour amasser des fonds pour la table des aînés de Coaticook. Monsieur Lavoie nous fait un suivi du dossier TACTIC et du rapport incendie. Nous sommes la MRC la plus proactive dans la prévention des incendies.

Il nous fait également un résumé de sa rencontre des maires.

15.1.1 Fleurs

ATTENDU QUE Monsieur Claude Boutin, ancien maire de la Municipalité, est décédé;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire l'envoi de fleur lors de la cérémonie funeste;

Résolution 24-06-84

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'autoriser l'achat de fleur pour la cérémonie funéraire de Monsieur Claude Boutin, ancien maire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Conseillers (ères)

Monsieur Bernard Roy fait un rappel du lancement de livre de Monsieur Normand Roy le 16 juin prochain à l'église. Le dîner se fera au sous-sol ainsi que sous un chapiteau derrière. Il mentionne également le décès de monsieur Claude Boutin.

L'AGA de Bel-Environ aura lieu le 12 juin prochain au bureau municipal.

Madame Pamela St-Pierre mentionne que la pancarte de commémoration de Monsieur Renald Belleville est installée au terrain de balle. Le comité a fait changer des lumières dans la cantine.

Elle mentionne également que la Fête nationale sera soulignée le 22 juin prochain avec un tournoi de poche et plusieurs autres activités. La ligue des petits bonhommes tiendra son tournoi des 6-9 le 3 août sur le terrain de balle.

Elle mentionne qu'elle sera présente à l'AGA de Bel-Environ le 12 juin prochain.

Monsieur Richard Dubé fait un suivi du dossier avec M. Gendron de la sécurité civile. Il attend une réponse à savoir si une aide financière peut être accordée à la Municipalité pour l'installation du satellite en cas de panne majeure dans le village.

Monsieur Patrick Swezey indique qu'il a fait la tournée des chemins avec l'inspecteur en voirie et la directrice générale le 22 mai dernier. Nos chemins sont en bons états généraux. Des travaux d'entretien et de rechargement seront effectués cet été, mais rien de majeur.

15.3 Directrice générale

15.3.1 Contrat de déneigement 2024-2027

- ATTENDU QUE** la Municipalité a publié un appel d'offres sur le SEAO pour le déneigement des chemins sous sa juridiction;
- ATTENDU QUE** l'Entreprise Forestières Yves Filion inc. a déposé la plus basse soumission conforme;
- ATTENDU QUE** l'entrepreneur consent à fournir à la Municipalité les services conformément aux documents d'appel d'offres et au présent contrat;
- ATTENDU QUE** les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée au présent contrat;

Résolution 24-06-85

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la soumission de l'Entreprise Forestières Yves Filion inc. pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 pour un montant total de 350 067,78 \$ taxes comprises.

Que les paiements seront effectués en six (6) versements égaux à l'exception du dernier, le ou vers le 15 des mois d'octobre à mars de chaque année du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.2 Adoption règlement d'emprunt # 2024-001 par la régie des déchets

- ATTENDU QUE** pour assurer la continuité de ses opérations et le développement de ses activités, la Régie doit pouvoir agrandir son LET avec l'aménagement de nouvelles cellules et d'ouvrages connexes;
- ATTENDU QUE** le projet d'agrandissement doit au préalable faire l'objet d'une évaluation du BAPE et d'autorisations du Ministère;
- ATTENDU QUE** les coûts sont estimés à un million six cent quarante mille dollars (1 640 000 \$), pour les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents relatifs à ces travaux préparatoires;
- ATTENDU QU'** un règlement d'emprunt est requis pour financer les coûts de ce projet;
- ATTENDU QUE** le règlement a été adopté à la séance de la régie le 10 avril 2024 par la résolution# 2024-3396;

Résolution 24-06-86

Il est proposé par le conseiller Patrick Swezey,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter le règlement d'emprunt #2024-001 de 1 640 000 \$ pour les services professionnels et études relatifs à la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 25.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière